

FORMATION AEU A DISTANCE ANNEE 2020-2021

Pour valider votre candidature

Les différentes étapes :

1. Remplir le questionnaire en ligne : <https://ecandidat.univ-lyon1.fr>
2. Télécharger le dossier de candidature,
3. Joindre les pièces justificatives (cf. ci-dessous)
4. Transmettre en ligne le dossier complet au **plus tard le 22 juin 2020**

Il est important de transmettre le dossier de candidature dès la fin de votre saisie.

Pièces à joindre au dossier de candidature

- **Curriculum Vitae** précisant si vous avez déjà passé le CRPE (combien de fois et si vous avez été admissible).
- **Une photocopie du diplôme de Master 2 ou équivalent ou justificatif de dispense**
- **Lettre de motivation**
- **N'oubliez pas de renseigner votre numéro INE**

Qu'est-ce que le numéro INE ?

Le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS. Il est appelé également N° BEA. Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un étudiant ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit en France, ne possède pas de N° INE.

Il obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il désirera s'inscrire.

Un étudiant ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il a fréquenté. Il peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.

Ce numéro est composé de 11 caractères.

Résultats de la commission pédagogique

Les dossiers recevables sont examinés par une commission pédagogique spécifique composée d'enseignants de la formation concernée. Elle est seule compétente pour évaluer la qualité du dossier et autoriser l'accès à la formation demandée.

- La commission se tiendra le **25 juin 2020**
- Les candidats auront connaissance des décisions de la commission, à partir du **29 juin 2020**

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

- L'autorisation d'inscription n'est *valable que pour l'année universitaire au titre de laquelle la demande a été effectuée.*

Les différentes étapes à l'issue des résultats :

- 1 - Après avoir pris connaissance des résultats vous devez confirmer sur e-candidat votre candidature **avant le 8 juillet 2020.**
- L'inscription est manuelle à Lyon1 pour les étudiants en AEU (les étudiants ne peuvent donc pas réaliser une inscription administrative par le web). Elle doit être effectuée par les personnels de scolarité sur site en présence de l'étudiant (e) ou à distance.
- 2 - Merci de prendre Rendez Vous pour votre inscription.

Une permanence téléphonique est mise en place du 8 au 22 juillet 2020 de 8h à 12h au 04 74 32 15 73 afin de fixer ce rendez-vous individuel obligatoire.

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

TARIF : 1 560.00 euros - payable en 3 fois selon un échancier

FINANCEMENT

Demandeur d'emploi (actuel ou futur) : financement possible (mais pas automatique) dans le cadre d'une AIF (Aide Individuelle à la Formation).

Il est nécessaire de faire une demande de devis auprès du service Formation Continue, à l'adresse fcsciences@univ-lyon1.fr, et ceci au plus tard un mois avant le début des cours.

Remarque : l'AEU n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

**2 JOURNEES EN PRESENTIEL : 21 et 22 septembre 2020
Sur le site de Bourg en Bresse**

Serveur de l'Inspé: <http://Inspé.univ-lyon1.fr>

Secrétariat AEU : Sandrine PLATRE Tél : 04 74 32 15 72 (fermé le mercredi après-midi)